

Protégeons les élèves souffrant d'allergies alimentaires

Soutenez la campagne pour la *Loi de Megann* dès aujourd'hui !



Megann Ayotte Lefort n'avait que 6 ans lorsqu'une réaction allergique et asthmatique survenue à l'école montréalaise qu'elle fréquentait lui a coûté la vie. Une terrible tragédie a scellé son destin, la menant vers une mort qui aurait pourtant pu être évitée.

Afin d'éviter qu'un autre enfant subisse le même sort, soutenez la coalition pour la *Loi de Megann*. Pour ce faire, veuillez envoyer, dès aujourd'hui, une lettre demandant aux ministres québécois de la Santé et de l'Éducation de présenter la *Loi de Megann*, laquelle rendrait obligatoire l'application de mesures en matière de prévention des allergies dans nos écoles. Ces mesures essentielles se font attendre depuis trop longtemps déjà.

Il vous suffit de personnaliser une lettre électronique destinée aux ministres qui se trouve à l'adresse Web suivante : www.allergicliving.com/Megann

La Loi de Megann :

- exigerait que les écoles prennent certaines précautions précises pour protéger les élèves à risque de réactions allergiques et asthmatiques;
- rendrait obligatoire la formation du personnel scolaire sur une base annuelle de façon qu'il puisse réagir en cas d'urgence en appliquant des mesures simples pouvant sauver la vie des enfants allergiques. Cette formation serait uniforme pour toutes les écoles du Québec.

Pour la sécurité des 72 000 élèves québécois aux prises avec des allergies alimentaires et des dizaines de milliers d'autres souffrant d'asthme, demandons au gouvernement d'adopter la *Loi de Megann*. Ensemble, assurons la sécurité des enfants allergiques dans leurs milieux scolaires.

Nous vous remercions infiniment de participer à cette campagne et de faire connaître celle-ci à votre entourage.